



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 24 JUIN 2020

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 8 juin 2020, pour le mercredi 24 juin 2020 à la grande salle de la commune (Mesures Covid). Le délai légal est donc respecté.  
Remerciements à J. et S. Berthoud pour le nettoyage de la salle et à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.  
La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

### Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 11 décembre 2019
- Assermentation.

### Ordre du jour :

- 1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général**
- 2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants**
- 3. Nomination d'un délégué à l'AIVN (STEP)**
- 4. Préavis n°1/2020 – Comptes 2019 – Rapport de la commission de gestion et finances**
- 5. Préavis n°2/2020 – Aménagement d'un parking de 32 places au « Pré du Cimetière »**  
Rapport de la commission de gestion et finances
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Communications du Bureau.**
- 8. Vœux et divers.**

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour. Un point 3 bis : nomination d'un suppléant à la commission de recours. Accepté.

### Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.  
Total des membres du Conseil 38

Membres présents : 23

Quorum 13

Taux de participation : 60,5%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

Mme V. Chezeaux, boursière, est présente.

11 personnes ont pris la peine de s'excuser. 4 sont absentes. 1 personne de la presse est présente.

*Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.*

### Adoption du dernier procès-verbal du 11 décembre 2019

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.  
Le procès-verbal est accepté à main levée. Remerciements à la secrétaire.

### Assermentation :

- M. R. Magnenat et M. M. Rochat sont assermentés après lecture du serment.



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 24 JUIN 2020

Démission de M. P. Chezeaux. Il est remercié pour son implication au sein du Conseil.

### Ordre du jour :

#### 1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général.

- Mme S. Chappuis, Vice-Présidente procède à l'élection du Président.
- M. Y. Brechbühl, accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, il est donc élu tacitement (selon nouveau règlement du CG).
- M. le Président procède à l'élection du Vice-Président.
- Mme S. Chappuis accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, elle est donc élue tacitement (selon nouveau règlement du CG).

#### 2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants (dès le 1<sup>er</sup> juillet).

- Mme J. Guignard, actuellement scrutatrice suppléante accepte de devenir scrutatrice.
- M. J.-L. Conod a manifesté, il y a quelques jours, son souhait de devenir scrutateur. Il est nommé.
- Mme C. Glardon et M. M. Théraulaz, actuellement scrutateurs, se proposent pour le poste de scrutateurs suppléants. Ils sont nommés.

#### 3. Nomination d'un délégué à l'AIVN (STEP)

- M. J. Martin ayant démissionné en décembre 2019 et M. P. Chezeaux ce jour, il faut remplacer ces deux personnes.

M. G. Favre et M. M. Rochat deviennent délégués.

#### 3 bis. Nomination d'un membre suppléant à la commission de recours.

M. P. Chezeaux ayant démissionné, il faut le remplacer.

M. R. Magnenat se propose. Il est nommé suppléant à la commission de recours.

#### 4. Préavis n°1/2020 – Comptes 2019.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 1/ 2020 et un détail des comptes 2019, selon rCG Chapitre 3 Art 13.2

- Mme Florence Amman lit le rapport de la commission de gestion et finances.

*« La commission s'est penchée chapitre par chapitre sur le préavis, ainsi que dans les comptes et a fait divers pointages dans les factures 2019.*

*Nous pouvons donc constater la bonne santé financière actuelle de notre commune.*

*Nous avons relevé certaines incohérences dans les rubriques salaires et un manque de clarté dans des pièces comptables des rubriques : 3 Domaines et bâtiments (353,355) et 4 Travaux (44).*

*La commission remercie Mme Valérie Chezeaux, boursière, pour la très bonne tenue des comptes de notre commune et M. Pierre-Daniel Collomb, syndic, pour les diverses explications données.*

*En conclusion :*

*La commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil Général d'accepter le préavis municipal n° 01/2020 Comptes 2019 tel que présenté ».*

Aucune question.

Mise au vote du préavis n°1/2020.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°1/2020 soit :**

**- Accepter les comptes 2019 tels que présentés, avec un excédent de revenus de Fr. 7'075.05**

**24 votants (Oui : 24, Avis contraire : 0, Abstention : 0).**

Le préavis municipal n°1/2020 est accepté tel que présenté.

#### 5. Préavis n°2/2020 – Aménagement d'un parking de 32 places au « Pré du Cimetière »

Joint à la convocation le préavis municipal n° 2 / 2020. Aménagement d'un parking de 32 places au « Pré du Cimetière »

- M. le Syndic P.-D. Collomb : ce préavis n° 2 a été fait en deux parties, dans l'attente des chiffres concernant les travaux du séparatif.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 24 JUIN 2020

Le 29 mai, il y a eu un pointage des travaux effectués et il n'y a pas eu de surprise. Le devis de novembre 2018 se montait à Fr. 2'225'000.-. Le décompte des travaux au 29 mai se montait à Fr. 1'338'000.-. L'estimation des travaux restant se monte à Fr. 847'599.-. On arrive donc à Fr. 2'186'000.-. Le montant étant inférieur au devis de 2018, cela a permis d'aller de l'avant et de pouvoir faire ce préavis numéro deux concernant le parking de 32 places.

- Mme F. Amman lit le rapport de la commission de gestion et finances :

*« Pour donner suite au préavis 08/2019 accepté au Conseil Général du 11.12.2019, la commission s'est penchée sur cette deuxième étape. Au vu du projet chiffré, nous espérons que la Municipalité pourra obtenir des conditions favorables pour le crédit de Fr. 97'600.- et approuvons l'amortissement sur 10 ans. La commission remercie M. Pierre-Daniel Collomb, Syndic, pour sa disponibilité et les diverses réponses et explications données.*

*Conclusion :*

*A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général d'autoriser la Municipalité :*

- A entreprendre les travaux d'aménagement d'un parking 32 places pour un montant de Fr. 97'600.- (2ème phase)*
- A emprunter la somme de Fr. 97'600.- aux meilleures conditions du moment.*
- A accepter l'introduction d'un amortissement de Fr. 13'000.- par année dès 2021 sur les phases I et II. »*

- M. A. Mabile : il est dérangé par le fait que les places soient payantes. Il trouverait normal, que dans le cadre du village, il y ait des places libres d'usage, pour toute personne qui vient dans la commune, comme cela se fait dans quelques villages aux alentours. Il croit savoir que la gare de Bretonnières est potentiellement en sursis. Du coup, peut-être qu'un parking gratuit pourrait attirer quelques usagers des CFF et en conséquence valoriser la gare et, ainsi, avoir plus de personnes qui prennent le train. Ce qui n'empêche pas d'avoir des places louées pour les personnes du village qui le désirent. Le reste des places pourrait rester libre. Sans compter le système de contrôle s'il y a des parcmètres.

- M. P.-D. Collomb : sur ces 32 places, rien n'est encore défini. Une petite partie sera louée et l'autre sera disponible pour le restaurant et pour l'église. Concernant la gare, la Municipalité a rencontré les communes avoisinantes (Sergey, L'Abergement, Lignerolle et Les Clées), qui souhaitent qu'il y ait des places mises à disposition. Les places prévues (mais ce n'est pas encore décidé) seraient celles réservées au restaurant sur la route de la Gare (à côté de la fontaine). Ce serait des places payantes (7 ou 8), avec un montant correct qui n'est pas encore défini.

Sur les 32 places, il y aurait environ 10 places payantes (pas encore statué en Municipalité) réservées pour les personnes du village qui le souhaitent. Le village se développe et les places de parc manquent.

- Mme. V. Borloz Schaller : elle évoque le parking payant de Croy, qui est très peu utilisé et le fait que les usagers du train vont se parquer sur des zones non payantes. Elle craint, qu'en ayant des places payantes à Bretonnières, cela se passe la même chose.

- M. A. Mabile : est-ce qu'il serait possible, dans un premier temps, de faire des places gratuites (hormis celles louées) et de voir comment cela se passe. Voir s'il y a surcharge et à ce moment-là prendre la décision de rendre ces places payantes.

- M. P.-D. Collomb : par rapport à la gare, les gens qui viennent régulièrement sont prêts à payer pour être sûrs d'avoir une place. La Municipalité va travailler là-dessus afin de trouver la meilleure solution. Ce sera difficile de trouver le système parfait, qui plaise à tout le monde.

- M. M. Conod : pourquoi séparer les places pour la gare et celle du parking ? Pourquoi ne pas laisser choisir les gens ?

- M. P.-D. Collomb : c'est une réflexion logique, dans le sens que ces places sont le plus près de la gare. Les personnes sont côté passage sous voies.

- M. R. Magnenat : il évoque la zone très proche de la halte où les glissières de sécurité ont été posées.

- M. P.-D. Collomb : c'était un parking « sauvage » sur la propriété des CFF. Il n'est pas possible de faire un parking et déboucher immédiatement sur la route cantonale. Il aurait fallu régler la circulation en amont et en aval à 60 km/h. Quand le passage sous voies a été ouvert, il était clairement mentionné que le parking était côté village et non côté route cantonale. Les CFF ont constaté qu'il y avait trop de voitures, donc trop de risques d'accident et ils ont pris le parti de fermer cet endroit.

- Mme F. Ammann : elle propose de faire l'expérience de laisser les places de parking pour la gare sans prix et de voir leur utilisation, afin de prendre des décisions en connaissance de cause. Ces places pourraient inciter les gens à prendre le train à Bretonnières. C'est ce qui pourrait certainement aider à sauver la gare en cas de fermeture (dans un futur pas trop proche on l'espère).



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 24 JUIN 2020

Le président propose de voter le préavis en bloc. Accepté.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°2/2020 soit :**

- Autoriser la commune à entreprendre les travaux d'aménagement d'un parking 32 places pour un montant de Fr. 97'600.- (2<sup>ème</sup> phase)
- Autoriser la commune à emprunter la somme de Fr. 97'600.- aux meilleures conditions du moment.
- Accepter l'introduction d'un amortissement de Fr. 13'000.- par année dès 2021 sur les phases I et II.

**24 votants (Oui : 21, Avis contraire : 2, Abstention : 1).**

Le préavis municipal n°2/2020 est accepté tel que présenté.

### **6. Communications de la Municipalité.**

- M. le Syndic P.-D. Collomb : une petite information concernant l'achat de la parcelle de forêt à la SBB. Le Conseil avait accepté le préavis pour un montant de Fr. 35'000.-. Le projet avance, mais très lentement. Nous avons reçu la lettre suivante :

« Nous accusons réception du dossier que vous nous avez fait parvenir. Son examen prendra un certain temps. Nous l'avons transmis au :

DGTL division zone à bâtir

DGE-Forêts

Nous y donnerons suite à réception de leur préavis. »

Avec la pandémie, tout a été décalé. Nous espérons que cela sera pour la fin de l'année.

- M. C. Boulaz : quelques nouvelles au sujet de l'AscoVaBaNo :

Comme certains d'entre vous le savent, le collège de Vaulion est arrivé au maximum de sa capacité. Pour cette rentrée, il manque deux classes. Pour remédier à la situation, des « Portakabin » seront installés devant le collège, au niveau des places de parc des enseignants.

Suite à ce constat, une étude démographique a été demandée en 2019 pour la région de l'AscoVaBaNo. Le mercredi 3 juin 2020, l'entreprise Microgis de St-Sulpice nous on a présenté le contenu.

Il manquerait huit classes pour tout l'établissement (160 élèves : 20 élèves par classe = huit classes).

**Plus** : si arrivée dans la région par exemple de cinq à 10 élèves de 8P (manque de place en classe pour les accueillir) donc création d'une classe !

**Plus** : si dédoublement des classes pour enseignements en petits groupes.

**Plus** : si la loi sur l'école à la maison change (canton de Vaud et Neuchâtel souples en la matière, mais pour Fribourg et Valais, un des deux parents doit être enseignant !)

Cela représente 28 élèves pour l'établissement scolaire. Pour connaître quels sont les besoins de chaque région, l'étude va être analysée par un conseiller en développement organisationnel de la DGEO. Il fera le lien entre l'école, le canton et les communes.

Le canton essaye de rapprocher les collèges des salles de gym, des UAPE et des transports. Le débat entre Vaulion et Croy va revenir dans les discussions.

Pour le parascolaire, les places actuelles sont suffisantes, toujours au niveau global. Cependant, comme les jours souhaités sont les mêmes pour bon nombre de personnes, il va manquer des places.

### **Déchetterie :**

Suite aux mesures de déconfinement du 27 mai et, en accord avec la commune de Premier, la déchetterie va pouvoir ouvrir comme avant. Soit : le mardi soir et le samedi matin. La collecte des ordures ménagères se fera à nouveau à la déchetterie. Les distances sanitaires doivent toujours être respectées.

Je vous remercie d'avoir respecté le système mise en place ces derniers temps. »

Suite au mini sondage réalisé sur la déchetterie, il en ressort que la majorité des habitants veulent garder une ouverture en semaine, ainsi que le samedi matin. Pour les ordures ménagères, une majorité souhaite les garder au village, mais pas à proximité d'une habitation. Dans un premier temps, il est important de réouvrir la déchetterie comme auparavant. Par la suite on pourra proposer des modifications. 50 ménages sur 115 ont répondu au sondage.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 24 JUIN 2020

---

### **7. Communications du Bureau.**

- M. le Président :

Afin de respecter les informations transmises par l'OFSP en ces temps de COVID-19, il rappelle qu'il est vivement conseillé de rester chez soi et de se faire tester en cas de présence de symptômes du coronavirus.

Dans le cas d'un test positif dans les 2 prochaines semaines, il demande d'avoir l'amabilité de l'informer. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de récolter les numéros de téléphone (portable) afin de pouvoir joindre facilement les personnes présentes.

Comme annoncé dans les convocations, la désinfection des mains est obligatoire à la sortie. Pour les personnes qui n'ont pas encore donné leur numéro, merci de le transmettre en sortant.

Erreurs dans les dates des prochains Conseils sur les convocations. Bien entendu que les dates de mars et de juin sont en 2021.

Le 1er juillet, entame de la dernière année de la législature 2016-2021. Il y aura donc des élections municipales.

Il remercie les commissions pour leur travail lors de l'étude des différents dossiers qui leur sont soumis.

Il demande aux deux personnes qui ont accepté une nouvelle fonction de transmettre leur adresse mail afin de compléter le dossier.

### **8. Vœux et divers.**

- M. R. Magnenat remercie la Municipalité de l'avoir autorisé à utiliser la parcelle à côté du congélateur, afin d'en faire un jardin potager.

Il propose pour le week-end de poser un panneau en bas de la rue du Four, afin d'informer les automobilistes de la fermeture de la rue du Puits.

- M. P.-D. Collomb : en prend note et proposera une déviation « transit » par la rue Etienne.

La parole n'est plus demandée.

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite un bon été.

Aucun membre de l'assemblée n'ayant quitté la salle, l'appel d'entrée fait donc office d'appel de sortie.

Prochaines séances du Conseil :

**Mercredi 7 octobre 2020 - Mercredi 9 décembre 2020 – Mercredi 3 mars 2021 –  
Mercredi 16 juin 2021.**

**Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.**

La séance est levée à 20h59.

Yann Brechbühl  
Président

Francine Roth  
Secrétaire